

**PROCES VERBAL  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 SEPTEMBRE 2022**

Date de convocation : 29 août 2022

Affiché le : **18 NOV. 2022**

Présents :

Messieurs Hubert DUFFNER, Bernard GAY, François JOUVANCEAU, Jean-Yves LANNEAU, Olivier PETIT.

Mesdames Anne-Marie BADIN, Claudine BOUVET, Sylvie GIRARD, Aurélia PERRIN, Laura PETIT DIT DARIEL, Sylvie TISSERAND.

Absent(s) : Mario GANDELIN, Alain MOUILLOT (pouvoir à Bernard GAY), Agnès SUILLOT (pouvoir à Claudine BOUVET), Luc THURA (pouvoir à Jean-Yves LANNEAU).

Secrétaire de séance : Aurélia PERRIN

A l'ouverture de la séance M. le Maire informe le Conseil Municipal du départ de la commune de M. Mathieu CHAMBARD, Conseiller suppléant pour changement d'emploi.

**○ Approbation du procès-verbal du 08 juillet 2022**

Approuvé à l'unanimité

**○ Délibération au dossier n° 36/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Réfection de la toiture de l'église - Marché de travaux n° 20210100 - Avenant n° 2

Mme GIRARD sort de la salle ;

Exposé :

Des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires lors de la réfection de la toiture de l'église validés par la société Equilibre, chargé du suivi des travaux.

M. le Maire communique la liste des travaux supplémentaires ou non effectués pour une plus-value de 1 306.95 € HT soit +1.46 % du marché initial. Compte tenu de ces éléments, le montant définitif des travaux s'élève à 90 540.00 € HT et demande également la prolongation du délai d'exécution.

Débat : Satisfaction du Conseil Municipal par rapport à la réalisation des travaux.

M. JOUVANCEAU demande si les tuiles sur le cœur seront changées.

M. le Maire répond que ce n'est pas prévu au marché, les tuiles sont bonnes, la charpente aussi et comme déjà signalé dans un précédent conseil elles feront l'objet d'un nettoyage, les devis ont déjà été demandés.

Décision : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents l'avenant n°2 d'un montant de 1 306.95 € HT et la prorogation du délai d'exécution des travaux de 55 jours.

Retour de Mme GIRARD.

**○ Délibération au dossier n° 37/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Réfection des murs de la salle du Conseil Municipal - Validation des devis et modification du plan de financement

Exposé :

M. le Maire propose à l'assemblée de compléter la réfection du sol de la salle du Conseil Municipal par un rafraîchissement des peintures murales. Il présente les devis de l'entreprise BRUN DECOR

pour la fourniture de peinture pour 296.46 € HT et de M. BENOIT pour les travaux de 1 500.00 € HT. Il propose de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

Dépenses	Montant € HT	Financeurs	Taux	Montant €
Travaux	7 014,46	Département du Jura – DST Relance Jura	25 %	1 753,62
		Autofinancement	75 %	5 260,84
<b>TOTAL</b>	<b>7 014,46</b>	<b>TOTAL</b>		<b>7 014,46</b>

Débat :

M. PETIT trouve le devis de M. BENOIT élevé. M. le Maire doit revoir M. BENOIT prochainement. M. GAY précise que les devis présentés sont pour les demandes de subventions, sachant que M. le Maire a tout pouvoir pour négocier les prestations avec les artisans. De toute façon les subventions sont payées en fonction des factures.

M. JOUVANCEAU demande de contacter l'entreprise BONGLET.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les devis et modifie le plan de financement prévisionnel.

### **○ Délibération au dossier n° 38/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Insonorisation de la salle de convivialité de la résidence Les Lilas - Complément rideaux – Validation du devis

Exposé :

En complément des travaux d'insonorisation, il est envisagé l'installation de rideaux aux fenêtres et à la porte d'entrée de la salle de convivialité de la résidence des Lilas. Une offre de l'entreprise TEX France pour un montant de 1 564.64 € HT est présentée au Conseil Municipal.

Débat : Mme BOUVET indique que le choix des tissus présenté a été fait dans le but d'améliorer l'insonorisation de la salle.

Décision : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre de l'entreprise TEX France.

### **○ Délibération au dossier n° 39/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Modification du tableau des emplois - Création et suppression de postes

Exposé :

La réorganisation des services de la cantine, du ménage au sein de l'école, de l'ALSH et de la Mairie entraîne une modification du temps de travail

Mme MONNIER ne souhaite plus faire le ménage de la Mairie, de la salle Marcel Gauthier et assurer les vacances pour le nettoyage de la salle des fêtes.

Modification du poste de Mme MILLAN qui passe de 26h62 hebdomadaires annualisées à 28h93 et embauche sur ce poste de Mme GAUTHIER.

Modification du poste de Mme MONNIER qui passe à 19h01 hebdomadaires annualisés.

M. le Maire précise que Mme GAUTHIER a accepté les vacances proposées soit 3h00 de ménage à la salle des fêtes et 0.30 h pour faire les états des lieux.

Le ménage de la salle Marcel Gauthier sera fait par l'employé communal étant donné qu'il faut enlever et remettre les tables en place. Pour l'instant plus d'employé communal depuis le 8 juillet, en arrêt de travail.

Débat : Mme BOUVET signale que le sol est difficile à nettoyer, sol qui accroche.

M. le Maire précise que depuis que le nettoyage du sol est fait à la machine ce n'est plus le cas.

Décision : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité toutes les modifications.

### **○ Délibération au dossier n° 40/2022 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Exposé :

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour un surcroît d'activité dans le service d'animation de l'ALSH qui est fonction du nombre d'enfants à encadrer. M. le Maire propose de recruter un agent pour une durée hebdomadaire de 8h35 uniquement durant les périodes scolaires. Il propose de recruter Mme GOUDOT sur ce poste suite à l'appel de candidatures.

Décision :

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide le recrutement de cet agent d'animation.

### **○ Délibération au dossier n° 41/2022 : Rapporteur M. Bernard GAY**

Objet : Décision modificative n° 1 : Ouverture de crédits aux comptes 275 – Dépôts et cautions versés et 275 – Restitution de dépôts versés

Exposé

Considérant l'obligation faite aux fournisseurs de copieurs d'assurer le recyclage des cartouches d'encre de leurs copieurs et à la demande de la Trésorerie, il conviendrait d'ouvrir un compte dépenses 275 en investissement et un compte en recette 275 pour un montant de 100.00 €.

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

### **○ Délibération au dossier n° 42/2022 : Rapporteur M. Bernard GAY**

Objet : Subvention d'animation pour action spécifique au Football Club Courlaoux

Exposé

Nous avons reçu une demande de subvention d'animation du Football club de Courlaoux pour une action spécifique. En juin 2022 le club a décidé de faire un après midi découverte animé par un conseiller technique du District du Jura, en présence de la Directrice d'école, des parents et des animateurs du club, afin de faire découvrir le football à tous les jeunes qui souhaitent s'essayer la pratique de ce sport. Vu la forte participation des parents et des nouveaux jeunes, il a été décidé, en partenariat avec les écoles, de mettre en place des sessions football dans le cadre de l'animation de cycles sportifs, le club étant agréée par l'Education Nationale. Cette collaboration est d'autant plus importante sachant que l'objectif ministériel est de sensibiliser les enfants à la pratique du sport, notamment dans le cadre de la coupe du monde de football et du symbole de l'olympisme de 2024. Les portes ouvertes du Football Club de Courlaoux et la prise en charge des enfants de l'école dans le cadre de ce partenariat sont à la charge exclusive du club.

Débat :

Les Conseillers proposent une subvention de 500 €

Mme BADIN demande quelles sont les classes concernées. Mme TISSERAND indique : à partir du CP, soit 90 enfants.

Décision : Le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, une subvention d'animation pour action spécifique au FC Courlaoux d'un montant de 500 €.

### **○ Délibération au dossier n° 34/2022 : Rapporteur M. Hubert DUFFNER**

Objet : SIDEC du Jura – Rapport d'activité 2021

Exposé

M. le Maire demande à M. Hubert DUFFNER de présenter ce rapport d'activité 2021 du SIDEC, en sa qualité de délégué SIDEC pour la commune. Présentation complète de ce rapport.

### Débat :

Suite à cette présentation détaillée, M. le Maire revient sur le dossier CEP (Conseil en Energie Partagée) qui représenterait une charge pour la commune de 1 144.00 € par an sur 3 ans et ne voit pas, pour l'instant, ce que cette étude pourrait apporter à la commune sachant que les contrats d'entretien actuels prévoient des réglages de chaudières et la limitation des consommations. D'autre part une étude des consommations gaz et électricité est en cours de réalisation. Ce dossier CPE fera l'objet d'une étude plus approfondie.

Décision : Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité du rapport d'activité 2021 du SIDEC.

### ○ Urbanisme

#### • Demande de droit de préemption

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

<b>Vendeur</b>	<b>ACQUEREUR</b>	<b>ADRESSE DU BIEN</b>
COLIN Jérémy- JACQUET Anaïs	GAY Aurélie	150 chemin du Château d'Eau

#### • Demande de travaux et permis de construire

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

<b>Dossier</b>	<b>Nom</b>	<b>Objet</b>
PC	MONNIER Jean-Pierre	Transformation bâtiment agricole en habitation
PC	BADIN Pauline	Construction de 4 poulaillers
DP	GUEDES Mickaël	Changement de menuiserie et isolation extérieure
DP	VARRAUT Grégory	Isolation extérieure et extension habitation
DP	Arques Laëtitia	Portail et clôture

### ○ Informations diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des points suivants :

➤ Eclairage public des zones : M. le Maire communique la lettre de réponse du Président d'ECLA qui donne son accord pour l'extinction. Principaux points : vérifier si les armoires sont adaptées. Les entreprises sont toutes équipées de leur propre éclairage extérieur, mais il conviendra de les rencontrer pour les informer. (Pouvoir de Police du Maire)

➤ VMC : Lors des essais des détecteurs de CO<sub>2</sub>, nous nous sommes aperçus d'un défaut d'aspiration d'air dans la salle du conseil et au secrétariat de mairie (pas de VMC). M. JOUVANCEAU précise qu'à l'époque de la construction de la mairie la ventilation était uniquement réservée aux pièces humides.

M. le Maire propose qu'une étude soit faite sur ce problème et des contacts seront pris avec des entreprises.

➤ Tarif location salle Marcel Gauthier qui concerne les cours de Pilates : Renouvellement de la convention pour l'utilisation le mercredi soir. La location actuelle est au prix de 20.00 €. Dans le cadre de ce renouvellement, compte tenu des charges de fonctionnement, le tarif est fixé à 25.00 € la séance.

➤ Délégué EPAGE Seille et affluents : Dans le cadre de la GEMAPI, le Conseil doit désigner un délégué pour siéger au bureau. Le Conseil Municipal désigne Jean-Yves LANNEAU.

➤ Panneau Pocket : Afin de passer une information directe (notamment de la Préfecture) sur les téléphones portables, la commune a adhéré à ce système d'information directe et rapide, au service des habitants, pour un montant de 600 € pour 3 ans et demi. Les flyers ont été distribués et il est

formellement recommandé à chacun de charger cette application sur son portable. M. VOLET est chargé de transmettre les informations. M. DUFFNER demande qui passe les informations le weekend en l'absence de M. VOLET notamment les alertes de la Préfecture. M. le Maire précise que le nécessaire sera fait.

➤ SICTOM : Mise en place d'un groupe de travail au SICTOM pour une étude sur la taxe et la redevance et demande d'un délégué pour la commune. M. le Maire propose le poste à M. DUFFNER qui n'accepte pas. Le poste sera proposé à M. MOUILLOT, délégué SICTOM pour la commune.

➤ Travaux du SIAAL rues du Château, des Perroux et des Ecoles : Réfection du chemisage des canalisations afin d'éviter l'infiltration des eaux pluviales. Une réunion publique d'information est prévue avec les riverains fin septembre.

➤ Accompagnateur bus scolaire : Obligation pour les enfants de moins de 6 ans. Pour le matin et le soir nous avons une accompagnatrice. Il se pose le problème pour le midi. L'appel à candidature a été lancé : aucune candidature. Dans ce cas, nous sommes obligés de faire signer une décharge aux parents des enfants.

➤ Affaire GSBC : audience en Cour d'Appel le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Décision du jugement le 20 octobre 2022.

➤ Vitesse Nilly : Un compte-rendu des enregistrements de vitesse dans les 2 sens a été transmis par les services du Département. Trafic moyen /jour : 1126 véhicules

Vitesse de 30/40 : 130 véhicules

Vitesse de 40/50 : 299 véhicules

Vitesse de 50/60 : 394 véhicules

Vitesse de 60/70 : 173 véhicules

Vitesse de 70/80 : 34 véhicules

Vitesse de 80/90 : 5 véhicules

Vitesse de + 90 : 1 véhicule

➤ Tables conseil : nécessité de rallonger la table du Conseil Municipal de 2 tables identiques. Pour la salle polyvalente : plusieurs grandes tables abimées à changer. Remplacement des tables et des chaises Salle Marcel Gauthier. Toutes ces acquisitions sont prévues au budget 2022.

➤ PLU : ECLA doit lancer un PLUi très prochainement ce qui aura des conséquences sur l'urbanisation de la commune. Il est envisagé de passer la zone 2AU, située Champ du Chêne, en 1AU. M. le Maire présente les avantages et les inconvénients de ce projet et demande l'avis des conseillers sur ce dossier. Le Conseil est d'accord pour lancer une réflexion pour le changement de classification de cette zone, avec l'aide de la DDT et des services concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

La secrétaire,  
Aurélia PERRIN

Le Maire,  
Jean-Yves LANNEAU